



Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 mai 2026

Date convocation :
15/05/2026

Nombre d'administrateurs
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, à dix-huit heures, les membres du CCAS de la Commune de Gréasque régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame Hélène GAILLARD,

PRESENTS : Hélène GAILLARD, Marie-Lucie BOZZI, Laure HERNANDEZ, Monique LAMBERT, Valérie MAROVELLI, Magali MONIER, Hélène BERNAL, Anne-Marie CATANZARO, Suzanne MAUREL, Agnès SAUNIER et Guy VERGA-GERARD

ABSENTS-EXCUSES : Marion FERNANDEZ donne pouvoir à Hélène GAILLARD et Eliett DURAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Lucie BOZZI

DELIBERATION N°7 : Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-12 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) du CCAS, dressé au titre de l'exercice 2025 ;

Vu le rapport de présentation du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés portant sur la situation financière du CCAS ;

Considérant que l'établissement du CFU obéit à une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que l'approbation des comptes du CCAS est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le CFU présenté ;

Considérant que le CFU est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ;

Le Conseil d'Administration examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dressé par Michel RUIZ, ancien Président et par le Comptable Public du SGC d'Aubagne ;

Considérant que Michel RUIZ, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances du CCAS de Gréasque, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Madame Hélène GAILLARD propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement	Réalisé	Résultat N-1	TOTAL Résultat
I - Dépenses	614 030,55 €		614 030,55 €
II - Recettes	571 493,27 €	69 425,67 €	640 918,94 €
III = II - I TOTAL Résultats	-42 537,28 €	69 425,67 €	26 888,39 €

Section d'investissement (Hors virement)	Réalisé	Résultat N-1	TOTAL	Restes à Réaliser	TOTAL Résultats
I - Dépenses	12 634,87 €		12 634,87 €	22 121,99 €	34 756,86 €
II - Recettes	8 572,46 €	35 119,24 €	43 691,70 €	31 472,00 €	75 163,70 €
III = II - I TOTAL Résultats	-4 062,41 €	35 119,24 €	31 056,83 €	9 350,01 €	40 406,84 €

Le Conseil d'Administration décide, par 5 voix pour et 7 abstentions de Hélène GAILLARD, Marion FERNANDEZ pouvoir à Hélène GAILLARD, Marie-Lucie BOZZI, Monique LAMBERT, Valérie MAROVELLI, Magali MONIER, Suzanne MAUREL,

ARTICLE I : D'arrêter les résultats définitifs conformément aux tableaux ci-dessus.

ARTICLE II : D'approuver sans réserve le Compte Financier Unique soumis à son examen et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

La Présidente,

Hélène GAILLARD

